

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 09 MAI 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le neuvième jour du mois de mai en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel de séances dudit conseil, à 18 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Stéphane Dion

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Mme Mylène Neault  
M. Marc-Olivier Habel  
Mme Mélanie Picard  
M. Alex Papineau  
Mme Sophie Côté  
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et greffière-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyen

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix  
Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix  
2.1 Matériaux – Contrat de gré à gré
- 3) Aménagement/urbanisme/développement  
Comité consultatif d'urbanisme  
3.1 Nomination d'un membre substitut
- 4) Période de questions

Levée de l'assemblée

171-2023

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé d'ajouter le point 3.1 « Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un membre substitut ».

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en tenant compte de la modification proposée.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

#### **MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX**

172-2023

#### **MATÉRIAUX – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

**ATTENDU** l'offre reçue de la firme 9125-5661 Québec inc. (Groupe SPECS) datée du 02 mai 2023 concernant un achat de matériaux pour la phase 3 du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix pour un montant budgétaire de 23 119,88 \$, taxes en sus;

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue et d'accorder un contrat d'achat de gré à gré à la firme 9125-5661 Québec inc. (Groupe SPECS) pour le prix de 23 119,88 \$, taxes en sus, selon l'offre présentée.

**D'**autoriser d'affecter la dépense nette de 24 272,99 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 03-41100-000 « surplus accumulé non affecté général ».

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 09 MAI 2023**

**AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

173-2023

**NOMINATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT**

**ATTENDU** la résolution numéro 023-2022;

**ATTENDU QU'**il est requis, selon l'article 6 du règlement numéro 404-2007, de nommer cinq (5) personnes propriétaires ou locataires résidants sur le territoire de la municipalité et deux (2) élus au sein du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il est requis de nommer un élu substitut lors d'absence de l'un de ceux-ci;

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de nommer madame Mylène Neault, élue substitut, pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

Le mandat sera renouvelable en janvier 2024.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question.

174-2023

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de lever la présente séance à 18 : 35 heures.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Dubuc, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.